

Taux de conversion pour l'année 2026

Taux de conversion dans Professional Invest.

Prestations de combinaison:

Rente de partenaire 60 %, rente pour enfant 20 %*

Obligatoire, hommes et femmes					Enveloppant à partir de 2029
Âge de retraite	2025	2026	2027	2028	
58	5,720 %	5,470 %	5,220 %	4,970 %	4,780 %
59	5,820 %	5,570 %	5,320 %	5,070 %	4,880 %
60	5,930 %	5,680 %	5,430 %	5,180 %	4,990 %
61	6,040 %	5,790 %	5,540 %	5,290 %	5,100 %
62	6,160 %	5,910 %	5,660 %	5,410 %	5,210 %
63	6,280 %	6,030 %	5,780 %	5,530 %	5,330 %
64	6,410 %	6,160 %	5,910 %	5,660 %	5,460 %
65	6,550 %	6,300 %	6,050 %	5,800 %	5,600 %
66	6,700 %	6,450 %	6,200 %	5,950 %	5,750 %
67	6,860 %	6,610 %	6,360 %	6,110 %	5,910 %
68	7,040 %	6,790 %	6,530 %	6,280 %	6,080 %
69	7,230 %	6,980 %	6,720 %	6,470 %	6,270 %
70	7,440 %	7,190 %	6,930 %	6,670 %	6,470 %

Surobligatoire, hommes et femmes					Enveloppant à partir de 2029
Âge de retraite	2025	2026	2027	2028	
58	4,670 %	4,670 %	4,720 %	4,720 %	4,780 %
59	4,770 %	4,770 %	4,820 %	4,820 %	4,880 %
60	4,880 %	4,880 %	4,930 %	4,930 %	4,990 %
61	4,990 %	4,990 %	5,040 %	5,040 %	5,100 %
62	5,110 %	5,110 %	5,160 %	5,160 %	5,210 %
63	5,230 %	5,230 %	5,280 %	5,280 %	5,330 %
64	5,360 %	5,360 %	5,410 %	5,410 %	5,460 %
65	5,500 %	5,500 %	5,550 %	5,550 %	5,600 %
66	5,650 %	5,650 %	5,700 %	5,700 %	5,750 %
67	5,810 %	5,810 %	5,860 %	5,860 %	5,910 %
68	5,990 %	5,990 %	6,030 %	6,030 %	6,080 %
69	6,180 %	6,180 %	6,220 %	6,220 %	6,270 %
70	6,390 %	6,390 %	6,420 %	6,420 %	6,470 %

* Rente de partenaire = 60 % de la rente de vieillesse; rente d'enfant de pensionné = 20 % de la rente de vieillesse

**Combinaison des prestations pour l'option «Rente de vieillesse maximale»:
Rente de partenaire minimum LPP, rente pour enfant 20%***

Hommes et femmes				
Âge de retraite	2026	2027	2028	à partir de 2029
58	5,188 %	5,104 %	5,020 %	4,937 %
59	5,313 %	5,227 %	5,141 %	5,055 %
60	5,442 %	5,355 %	5,267 %	5,179 %
61	5,578 %	5,488 %	5,398 %	5,308 %
62	5,721 %	5,628 %	5,536 %	5,444 %
63	5,871 %	5,776 %	5,681 %	5,587 %
64	6,029 %	5,932 %	5,835 %	5,738 %
65	6,200 %	6,100 %	6,000 %	5,900 %
66	6,385 %	6,282 %	6,179 %	6,076 %
67	6,586 %	6,480 %	6,374 %	6,268 %
68	6,805 %	6,695 %	6,585 %	6,475 %
69	7,042 %	6,929 %	6,815 %	6,701 %
70	7,301 %	7,183 %	7,065 %	6,948 %

* Rente de partenaire = minimum LPP; rente d'enfant de pensionné = 20 % de la rente de vieillesse

**Combinaison des prestations pour l'option «Rente de partenaire maximale»:
Rente de partenaire 100 %, rente pour enfant 20 %***

Hommes et femmes				
Âge de retraite	2026	2027	2028	à partir de 2029
58	4,708 %	4,621 %	4,534 %	4,446 %
59	4,795 %	4,706 %	4,618 %	4,529 %
60	4,885 %	4,795 %	4,704 %	4,614 %
61	4,978 %	4,886 %	4,794 %	4,702 %
62	5,076 %	4,982 %	4,888 %	4,794 %
63	5,178 %	5,082 %	4,986 %	4,890 %
64	5,285 %	5,187 %	5,089 %	4,992 %
65	5,400 %	5,300 %	5,200 %	5,100 %
66	5,524 %	5,422 %	5,319 %	5,217 %
67	5,658 %	5,553 %	5,448 %	5,344 %
68	5,803 %	5,696 %	5,588 %	5,481 %
69	5,960 %	5,850 %	5,739 %	5,629 %
70	6,129 %	6,016 %	5,902 %	5,789 %

* Rente de partenaire = 100 % de la rente de vieillesse;
rente d'enfant de pensionné = 20 % de la rente de vieillesse

La Fondation introduira progressivement un taux de conversion enveloppant de 5,60 % d'ici à 2029. Si vous décidez d'adapter votre rente de vieillesse ou de partenaire, un taux de conversion enveloppant sera utilisé pour le calcul de la rente dès 2026.